

Rapport du Commissaire à la transformation de la SA SNT RCS Nanterre 399 293 547 en SARL

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la transformation de votre société anonyme en société à responsabilité limitée. La transformation est effectuée en date du 2 11 2011, valeur et jouissance du 2 11 2011.

En application des articles L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce, nous avons effectué nos diligences dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession et sur la base d'une situation arrêtée au 30 09 2011 telle qu'elle est annexée au présent rapport.

Les comptes relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2011 font apparaître une situation nette qui se décompose comme suit :

• Capital + prime	40 000 €.
• Réserves et report à nouveau	500 143 €.
• Résultat au 30 9 2011 :	<u>61 837 €.</u>
TOTAL	601 980 €.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de notre part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal à la moitié du montant du capital social qui s'élève à 40 000 €.

Fait à Malakoff,  
Le 2 novembre 2011,

Christophe Guyot-Sionnest commissaire aux comptes. membre de la compagnie régionale de Versailles.